

- ☐ Votre passeport (page relative à l'état civil, au cachet d'entrée, au visa et à la date de validité) + photocopie,
- ☐ pour les femmes mariées ou divorcées, 1 copie de l'acte de mariage ou de divorce si le nouveau nom n'apparaît pas sur le passeport ou une attestation d'identité établie par le consulat du pays d'origine) + photocopie,
- ☐ un justificatif de votre qualité d'étudiant (carte d'étudiant et attestation d'inscription 2009/2010),
- ☐ un justificatif de domicile dans le département :
 - quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, de moins de trois mois au nom du demandeur
 - ou
 - attestation d'hébergement accompagnée de la quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe au nom de l'hébergeant datée de moins de trois mois et de la carte d'identité française ou de séjour de l'hébergeant en cours de validité,
- ☐ les justificatifs de vos moyens d'existence correspondant au moins à 430 euros par mois ou 4300 euros pour l'année universitaire pour le niveau Licence et 536 euros par mois ou 5360 euros pour l'année universitaire pour le niveau Master et Doctorat + photocopie,
 - l'attestation de bourse accordée par le ministère français des affaires étrangères ou par les autorités étrangères (traduite en français, le cas échéant),
 - l'attestation bancaire établissant que l'étudiant a provisionné sur un compte une somme suffisante, pour l'année universitaire 2009/2010, correspondant à 430 euros ou 536 euros par mois suivant le niveau des études,
 - la prise en charge établie par un garant à l'étranger et légalisée par la banque ou le consulat précisant l'engagement de versements mensuels de 430 euros ou 536 euros pour l'année universitaire 2009/2010,
 - le certificat de prise en charge établi par un garant, vivant en France, (imprimé à compléter) accompagné des trois bulletins de salaire, son avis d'imposition, sa pièce d'identité et son engagement à fournir des versements mensuels de 430 euros ou 536 euros par mois pour toute l'année universitaire,
 - si l'étudiant est salarié, fournir le contrat de travail accompagné des trois dernières fiches de paie + photocopies,
- ☐ 4 photographies d'identité récentes et identiques (format officiel 3.5 x 4.5 cm), tête nue sur fond clair. Les photos scannées ne sont pas acceptées,
- ☐ 2 enveloppes timbrées (format 11x22 cm) à l'adresse lisible et complète de l'étudiant,
- ☐ les relevés de notes ou diplômes obtenus en 2008/2009 (+ lettre du directeur de thèses pour les doctorants après la 4^{ème} année précisant l'état d'avancement du mémoire + photocopies).